

**SDMIS**

**SAPEURS-POMPIERS**

# **Procès-verbal du Conseil d'administration**

**du service départemental-métropolitain  
d'incendie et de secours**

**18 octobre 2019**

**Réunion du conseil d'administration du SDMIS du 18 octobre 2019**

**Membres présents : (par ordre alphabétique)**

**Avec voix délibérative :**

- Monsieur Didier BARRY
- Monsieur Claude COHEN
- Monsieur Damien COMBET
- Monsieur Jean-Luc DA PASSANO
- Monsieur Raymond DURAND
- Monsieur Christophe GIRARD
- Madame Valérie GIRAUD
- Monsieur Stéphane GOMEZ
- Madame Claude GOY
- Monsieur Rolland JACQUET
- Monsieur Yves JEANDIN
- Madame Murielle LAURENT
- Madame Martine MAURICE
- Monsieur Didier PASCAL
- Monsieur Renaud PFEFFER
- Madame Martine PUBLIE
- Monsieur Jean-Yves SECHERESSE
- Monsieur Patrick VERON

**Sans voix délibérative :**

- Monsieur Lucien BARGE, suppléant de monsieur Patrick VERON

**Membre de droit :**

- Madame Emmanuelle DUBEE, préfète déléguée pour la défense et la sécurité

**Membres de droit avec voix consultative :**

- Contrôleur général Serge DELAIGUE, directeur départemental et métropolitain
- Colonel Jean-Gabriel DAMIZET, médecin-chef
- Commandant Patrick ROBERJOT, président de l'UDMSP
- Commandant Christophe CHAMAGNE
- Adjudant Franck CHENAL



# Service départemental-métropolitain d'incendie et de secours

## Conseil d'administration

Vendredi 18 octobre 2019

### Ordre du jour

|                                                                                                                                                                                                                 | Page |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| ❖ Communications du président du conseil d'administration du SDMIS .....                                                                                                                                        | 2    |
| R/19-10/01    Renouvellement partiel du conseil d'administration du SDMIS –<br>Fixation du nombre et de la répartition des sièges – Répartition des suffrages<br>pour les communes et EPCI du département ..... | 18   |
| R/19-10/02    Orientations budgétaires pour l'exercice 2020.....                                                                                                                                                | 22   |
| R/19-10/03    Fixation du montant des contributions des collectivités<br>territoriales au budget du SDMIS pour l'exercice 2020 .....                                                                            | 25   |
| R/19-10/04    Décision modificative n° 2 pour l'exercice 2019 .....                                                                                                                                             | 27   |
| R/19-10/05    Autorisations de programme et crédits de paiement – Compte<br>rendu annuel .....                                                                                                                  | 28   |
| R/19-10/06    Reprise des subventions d'investissement rattachées aux actifs<br>amortissables .....                                                                                                             | 29   |
| R/19-10/07    Admissions en non-valeur.....                                                                                                                                                                     | 30   |

# Conseil d'administration

Vendredi 18 octobre 2019

-----  
(La séance est ouverte à 15 h 05 sous la présidence  
de M. SECHERESSE)

**M. LE PRÉSIDENT.-** Madame la Préfète, mes chers collègues, mesdames et messieurs, nous allons ouvrir ce conseil d'administration qui sera, déjà !, l'avant-dernier de notre mandat. D'où l'idée, vous le verrez tout à l'heure, de commencer un peu à faire le point sur un certain nombre d'éléments qui nous sont chers à tous et qui ont été l'objet de plusieurs rapports, de discussions, tout au long de ce mandat.

Mon général, il me faut dans un premier temps procéder à la lecture de deux communications nécessaires au bon fonctionnement de notre établissement.

## ❖ Communications du président du conseil d'administration du SDMIS

**M. LE PRÉSIDENT.-** Le premier document concerne la désignation de représentants de l'administration appelés à siéger au sein de commission du SDMIS.

En effet, suite au départ, le 1<sup>er</sup> septembre 2019, de madame Laurence CHENKIER, directrice de l'administration et des finances, il convient de pourvoir à son remplacement au sein de certains comités et commissions de notre établissement.

S'agissant de la Commission des Achats Adaptés (CAA) du SDMIS, chargée d'attribuer les marchés à procédure adaptée de notre

établissement, je vous propose que madame Maud MASSARDIER-BELLEVRAS, chef du groupement finances, actuelle membre suppléante de la CAA remplace madame Laurence CHENKIER comme membre titulaire de cette commission et que madame Céline TALBOT, chef du bureau des affaires juridiques, devienne membre suppléante en remplacement de madame Maud MASSARDIER-BELLEVRAS.

Par ailleurs, madame Laurence CHENKIER siégeait au comité technique (CT) et au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), en tant que membre suppléante représentant l'administration.

J'ai, conformément aux dispositions réglementaires, procédé à son remplacement dans ces deux instances en désignant monsieur Alain PIERRE, chef du groupement affaires juridiques, membre suppléant représentant de l'administration.

J'en profite pour remercier monsieur Alain PIERRE qui est un appui extrêmement riche pour notre maison.

Voilà le premier document que je devais vous communiquer.

La deuxième communication concerne la réalisation d'un emprunt 2019 de 14 M€.

Au 1<sup>er</sup> septembre 2019, la dette du SDMIS était composée de huit prêts à taux fixe, contractés entre 2005 et 2018, dont le taux d'intérêt moyen pondéré était de 2,17 %, pour un capital restant dû de 43,46 M€.

Eu égard au besoin de financement de la section d'investissement, j'ai demandé aux services du SDMIS de lancer une consultation auprès des banques pour la souscription d'un nouvel emprunt sur 25 ans, dont le montant a été arrêté à 14 M€.

Durant la période estivale, cinq banques ont été consultées et trois offres ont été jugées recevables.

Cette année encore, c'est l'offre de la Banque Postale qui a été retenue et déclinée en deux prêts dont les caractéristiques sont les suivantes :

- un emprunt de 10 M€ au taux fixe de 0,45 % sur 25 ans,
- un emprunt de 4 M€ au taux fixe de 0,46 % sur 25 ans.

Sur notre demande, nous avons obtenu in fine des taux inférieurs d'un point de base à ceux contenus dans la proposition initiale et un taux de commission d'engagement de 0,07 % du capital au lieu de 0,10 %.

Il résulte de cette opération que le capital restant dû s'élèvera désormais à 56,7 M€ au 1<sup>er</sup> janvier 2020, avec un taux d'intérêt moyen pondéré de 1,84 %.

L'impact sur le budget 2020 sera de l'ordre de 581 000 €, dont 520 000 € de remboursement de capital et 61 000 € de remboursement en intérêts.

Voilà les informations qu'il me semblait utile et nécessaire de porter à votre connaissance.

Avant d'aborder les sept dossiers du conseil d'administration, il nous semblait intéressant, avec le général, de faire le point sur les actions écoulées comme on le fait souvent, afin que le rappel de ces informations, puisqu'il y a en vérité peu de choses nouvelles, soit partagé par nous tous et que nous puissions, les uns et les autres, nous en pénétrer. En sachant qu'au prochain conseil d'administration, il sera temps de faire un bilan définitif du mandat en ce qui concerne notre service départemental et métropolitain.

Voilà ce que je vous propose. Je suis désolé, il s'est passé tellement de choses, mon général, dans cette maison et nous avons tellement œuvré, les services, avec vous, que bien entendu ce sera peut-être un peu long.

Lors de notre conseil d'administration du 27 juin dernier, j'avais eu l'occasion de vous présenter un premier bilan des mesures mises en œuvre depuis le début de l'année 2019, suite au conseil d'administration du 20 décembre 2018 dans le contexte social dont tout le monde se souvient ici.

Je souhaite une fois encore, chers collègues, faire le point avec vous sur les résultats obtenus par le SDMIS, ici, dans le département du Rhône et la métropole de Lyon, et vous rappeler les actions qui sont menées en faveur des personnels de notre établissement public.

Il me semble important en premier lieu de revenir sur la mission de notre établissement public et de vous dire que notre activité opérationnelle, après avoir subi une hausse d'environ 5 % en 2017 et d'environ 10 % en 2018, semble connaître en 2019, au regard des chiffres disponibles à ce jour, une pause, voire un reflux, de l'ordre de 3 à 4 %.

S'il convient de rester prudent face à ce constat, il n'en demeure pas moins que les opérations de secours réalisées par le SDMIS relèvent toujours, et de manière structurelle, pour plus de 80 % d'entre elles, du Secours d'Urgence Aux Personnes. Cette transformation de la mission fait l'objet d'une attention et d'un suivi précis afin de pouvoir engager les actions nécessaires à sa maîtrise. Le SUAP, dossier structurant pour l'avenir, se décline au niveau national et au niveau local.

Je vous rappelle en effet que le SUAP fait l'objet d'une réflexion commune entre le Ministre de l'intérieur et la Ministre des



solidarités et de la santé. 68 problématiques ont été identifiées par le ministère de l'intérieur et sont traitées par 15 groupes de travail nationaux. Ainsi que je l'avais souhaité et comme je vous l'avais annoncé lors de notre réunion de juin dernier, le SDMIS est pleinement impliqué dans cette démarche puisque le contrôleur général Serge DELAIGUE et le colonel Bertrand KAISER –et je les en remercie au nom de vous tous– pilotent le groupe de travail n°1, chargé de travailler d'une part sur la clarification des missions du SUAP et des activités connexes et, d'autre part, sur la définition des indicateurs nationaux du SUAP. Les enjeux sont majeurs puisqu'il s'agit de réfléchir à ce que doit être la mission des services d'incendie et de secours pour les 20 prochaines années.

Au plan local, le SDMIS est également pleinement engagé dans la prise en compte du SUAP puisque de nouveaux contacts positifs se sont noués avec des interlocuteurs tels que l'ARS et les HCL. Ce dialogue va se traduire concrètement par des conventions de partenariat, en faveur de la prise en charge des victimes. L'un des objectifs visés est, notamment, de doter avant le 31 décembre 2020, tous nos VSAV de tablettes numériques et d'envoyer 100 % de nos bilans concernant les victimes par voie numérique.

Les sapeurs-pompiers doivent pouvoir exercer leurs missions en toute sécurité. Souvent nous l'avons dit, en tout cas nous le souhaitons.

Le SACR, arrêté par le préfet du Rhône le 9 octobre 2017, place d'ailleurs cette question de la sécurité au premier rang des priorités du SDMIS. Depuis le premier jour de mon élection, j'ai souhaité porter une vigilance et une attention particulière à la prévention et à la lutte contre les agressions envers les sapeurs-pompiers car, je le redis avec force, les agressions des sapeurs-pompiers en intervention, qu'elles soient physiques ou verbales, sont inacceptables.

Une coordination efficiente avec la police et la gendarmerie, des procédures permettant de différer spatialement ou temporellement l'intervention des sapeurs-pompiers au regard d'un contexte particulier, l'engagement des Chefs De Groupes (CDG) sur les interventions sont autant d'actions concrètes du SDMIS qui ont très certainement contribué à la diminution du nombre d'agressions relevées sur notre territoire. En effet, et c'est important, au 15 octobre 2019, nous recensons 37 agressions contre 66 en 2017 et 78 en 2018.

Par ailleurs, ainsi que je m'y étais engagé, notamment en réponse à la demande de certains représentants des sapeurs-pompiers, le SDMIS s'est inscrit, aux côtés de 10 autres SDIS, dans l'expérimentation du port de caméras individuelles par les sapeurs-pompiers. Depuis le 23 septembre dernier, ce sont ainsi 37 caméras qui ont été déployées dans 16 casernes du SDMIS, avec 3 objectifs principaux :

- prévenir les agressions et faire diminuer leur nombre ;
- fournir un mode de preuve complémentaire à disposition de la justice ;
- contribuer à la formation des sapeurs-pompiers afin de mieux faire face aux situations rencontrées.

Les premières utilisations de caméra nous montrent d'ores et déjà que les « presque déclenchements » ont un effet dissuasif et contribuent à l'apaisement de certaines situations. Je suis particulièrement attaché à l'analyse et au suivi de cette expérimentation, qui va bien entendu se poursuivre avec les 10 autres SDIS de France.

Parce que sans les femmes et les hommes qui le composent, le SDMIS ne pourrait pas mener à bien ses missions, parce que je souhaite résolument placer l'humain, je l'ai dit souvent, au cœur de la réponse opérationnelle, je vous rappelle que nous avons décidé de

prendre des mesures concrètes en faveur des sapeurs-pompiers professionnels et en faveur des personnels techniques, administratifs et spécialisés (PATs), notamment lors de nos réunions du 26 juin 2018, du 20 décembre 2018 et du 27 juin 2019. Les engagements que nous avons pris sont tenus et sont mis en œuvre dans différents domaines :

*Protection sociale.*

90 % des salariés du SDMIS adhèrent à ce jour au contrat collectif complémentaire santé et prévoyance conclu pour les années 2019 à 2024, avec le groupe VYV (MNT). Ce chiffre, tout simplement remarquable, se passe de commentaire. Par ailleurs, 657 retraités et 69 sapeurs-pompiers volontaires adhèrent également au contrat, sans participation du SDMIS. Cette action en faveur de la protection sociale de ses agents représente une dépense annuelle de 440 000 € pour le SDMIS.

*Recrutements de sapeurs-pompiers non officiers (SPPNO).*

Je vous rappelle que nous avons décidé la création de 50 postes de sapeurs-pompiers professionnels non officiers (SPPNO) sur 5 ans, de 2019 à 2023, représentant une dépense de fonctionnement annuelle supplémentaire de plus de 2 M€ à l'échéance de 2023. Ces 50 postes sur 5 ans viennent s'ajouter aux remplacements systématiques auxquels procède le SDMIS, suite notamment aux départs en retraite. Là encore, les engagements sont tenus puisque 49 SPPNO ont été recrutés en 2019 et 50 SPPNO seront recrutés en 2020.

*Amélioration de la rémunération et de la carrière des sapeurs-pompiers professionnels sur la période 2019 à 2023.*

Je vous rappelle aussi que nous avons décidé d'agir en faveur de l'évolution du régime indemnitaire des sapeurs-pompiers professionnels non officiers et de certains officiers (du grade de lieutenant et de capitaine). Les premières augmentations effectives dès

le 1<sup>er</sup> janvier 2019, seront complétées, comme prévu, par de nouvelles augmentations au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

En complément de ces mesures visant à redonner une dynamique au pouvoir d'achat des sapeurs-pompiers, nous avons décidé d'une part d'augmenter le nombre de postes d'adjudants, de 380 à 580 sur la période 2019 à 2023, et, d'autre part, de nommer au grade d'adjudant les 310 sergents titulaires de la formation chef d'agrès tout engin (sergents « INC2 »), entre 2019 et 2023. Les engagements sont tenus puisque j'ai nommé, en 2019, 68 adjudants, dont 65 sergents « INC2 » et que la CAP se réunira en décembre prochain afin de me permettre de procéder aux nominations d'adjudants au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Les mesures d'amélioration du pouvoir d'achat et de la carrière des sapeurs-pompiers professionnels représentent, je vous le rappelle, une dépense de fonctionnement annuelle supplémentaire de plus d'1 M€ à l'échéance de 2023.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour saluer, une nouvelle fois, l'ensemble de mes collègues du conseil d'administration qui participent à cette CAP ainsi qu'aux autres commissions et comités du SDMIS, pour la qualité de leur travail et de leur implication.

*Mesures en faveur de l'amélioration de la carrière et de la rémunération des PATS.*

J'avais dit que je ne les oublierai pas ! Notre établissement sait qu'il peut compter sur ses PATS, qui ont bénéficié de deux mesures favorables. La première porte les taux de promotion d'avancement à 100 %, permettant ainsi, sauf exception, une évolution de carrière continue et harmonieuse pour ces personnels. La seconde a permis aux PATS de catégorie C et B de bénéficier d'une augmentation de leur régime indemnitaire de l'ordre de 25 € bruts par mois (soit 300 € bruts par an), avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Cette mesure représente

une dépense de fonctionnement annuelle supplémentaire de l'ordre de 100 000 € pour le SDMIS.

À l'énumération de ces différentes mesures, il me semble également important d'ajouter les moyens en matière de véhicules, d'équipements, de casernes que le SDMIS a déployés ces dernières années. À l'unanimité de vos votes, vous avez permis de doter les femmes et les hommes du SDMIS de conditions de travail d'une qualité remarquable, remarquée et enviée sur l'ensemble du territoire national. Nous pouvons être fiers de ces investissements, fiers du travail que nous avons accompli.

À cet égard, je tiens à remercier nos financeurs, la Métropole de Lyon, le Département du Rhône, les communes et EPCI du département du Rhône, qui auront permis, grâce au programme pluriannuel d'investissement immobilier, pour la période de 2015 à 2020, de terminer la rénovation de nos 100 casernes, offrant ainsi des conditions de travail modernes et adaptées à la réalisation de nos missions.

La performance du SDMIS, de sa gestion et de ses actions volontaristes, a d'ailleurs été signalée par la mission d'évaluation –que j'avais demandée au ministère de l'Intérieur en décembre 2018-, mission d'évaluation réalisée par l'Inspection Générale de la Sécurité Civile, du 30 septembre au 4 octobre dernier. Dans l'attente du rapport officiel qui sera porté à votre connaissance dès sa publication, je suis d'ores et déjà en mesure de vous faire part des appréciations plus que positives qui m'ont été communiquées oralement par les inspecteurs à l'issue de leur inspection. Au-delà de la fierté qui peut être la nôtre, cette évaluation contribuera à démontrer, sur la base d'une analyse et d'arguments étayés, que nous avançons dans la bonne direction.

J'aurai notamment l'occasion de le dire aux représentants

des organisations syndicales du SDMIS que je vais rencontrer au début du mois de novembre, avec le contrôleur général. Alors que des craintes s'expriment au niveau national, je tiens à rappeler que des mesures concrètes ont été prises au SDMIS et sont mises en œuvre. Je les ai décrites, on pourrait plus précisément entrer dans ces dossiers si nous le souhaitions.

Je ne saurais terminer mon propos sur le SDMIS sans associer nos sapeurs-pompiers volontaires, dont la complémentarité aux côtés des sapeurs-pompiers professionnels est une force pour notre établissement public. Vous connaissez ma détermination à poursuivre nos efforts en faveur de l'augmentation du nombre de sapeurs volontaires. Elle rejoint en cela les attentes de la circulaire ministérielle du 22 août 2019 en faveur de l'engagement différencié des sapeurs-pompiers volontaires. Il s'agit d'un véritable « choc culturel » dans lequel j'ai souhaité inscrire, sans attendre, résolument le SDMIS.

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre dernier, en effet 100 % des sapeurs-pompiers volontaires sont désormais engagés pour réaliser des missions relevant du SUAP et ce, 3 mois au plus tard après leur engagement. L'évolution vers d'autres missions pourra se faire dans un second temps selon les aspirations, l'aptitude physique et médicale et la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires. L'objectif visé est d'augmenter le nombre de volontaires, en portant ce nombre à 6 000, et d'élargir le vivier de recrutement en se tournant davantage vers les femmes et vers de nouveaux publics.

J'aurai l'occasion d'en parler avec les représentants des sapeurs-pompiers volontaires, avec vous madame la Préfète et avec le contrôleur général.

S'agissant des mesures en faveur des femmes au sein du SDMIS, également encouragées par une instruction ministérielle du



22 août dernier, j'ai demandé au contrôleur général Serge DELAIGUE de poursuivre les actions déjà engagées et de travailler sur un plan d'actions sur lequel notre assemblée aura à se prononcer. Nous pouvons être fiers de nos 20 % de femmes sapeurs-pompiers volontaires et du nombre, en nette augmentation ces dernières années, de femmes recrutées en qualité de sapeurs-pompiers professionnels, mais nous devons et nous pouvons faire mieux.

Je n'oublie pas non plus nos 1 200 jeunes sapeurs-pompiers, vivier de recrutement des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires de demain, ainsi que toutes les actions conduites en faveur de l'engagement citoyen visant à permettre à chacun de concourir à la sécurité civile de notre pays.

Mes chers collègues, vous le constatez, les dossiers sont nombreux, mais surtout, et c'est le plus important, les engagements pris sont tenus. Ma détermination à poursuivre l'action du SDMIS est totale, à l'heure où nous atteignons bientôt le terme de notre mandat.

Je voulais vous communiquer l'ensemble de ces éléments de manière à ce que d'abord nous puissions échanger et que nous puissions, dans l'avenir, je parle de notre service dans son ensemble, aller de l'avant avec succès. Je remercie pour cela tout à la fois le conseil d'administration du SDMIS ainsi que l'ensemble des sapeurs-pompiers et PATS et, je l'ai déjà fait, l'ensemble de nos contributeurs, la Métropole et le Département du Rhône. Merci à tous.

Avant d'engager un échange entre nous je voudrais tout d'abord céder la parole à madame la Préfète.

**Mme LA PRÉFÈTE DUBÉE.**- Merci, monsieur le président.

Je pense que vous avez balayé largement l'horizon, donc je vais être brève.

Je voulais simplement souligner, et vous l'avez fait de

manière très précise, l'engagement du SDMIS sur plusieurs thématiques nationales, que ce soit sur l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires, sur le recrutement de sapeurs-pompiers féminins, mais aussi, et cela a été largement évoqué par le ministre de l'Intérieur lors du congrès des sapeurs-pompiers, sur toute la problématique de sécurité qui entoure les interventions des sapeurs-pompiers.

Je me réjouis que le Rhône ait engagé l'expérimentation des caméras piétons et les résultats sont très attendus au niveau national pour pouvoir encourager d'autres SDIS, si l'expérimentation est concluante ici dans le Rhône, à s'engager aussi dans cette voie. Nous regarderons avec beaucoup d'intérêt le bilan qui sera fait.

Je voulais en profiter aussi pour partager avec vous les premiers résultats de la mission de l'Inspection Générale. Régulièrement le ministère de l'Intérieur envoie des inspections générales dans l'ensemble des SDIS de France pour faire un point d'étape et une évaluation. La dernière évaluation datait un peu pour le SDMIS et le SDMIS lui-même avait un peu poussé à ce que l'on puisse venir donner éventuellement des conseils, partager des choses. J'ai reçu à deux reprises cette mission d'inspection générale, monsieur le président vous l'avez reçue également.

En premier retour, je tenais à vous dire à quel point le ministère m'avait indiqué que j'avais de la chance d'avoir un SDIS comme le SDMIS. Cela fait toujours plaisir et cela permet de conforter des impressions que l'on a, mais qui sont là fondées sur des grilles d'évaluation assez rigoureuses et des comparatifs nationaux sur la qualité de l'organisation, des documents fournis, mais aussi, puisque l'on était quand même dans cette problématique-là très fortement au moment où je les ai reçus, à la suite de l'accident dans un établissement SEVESO à Rouen, sur tout le volet prévention. Je sais, tant pour les sapeurs-pompiers qui interviennent dans ce type d'établissement



lorsqu'ils sont amenés à le faire, que pour les élus qui ont parfois sur leur territoire ce type d'établissement, qu'il est important de savoir que le volet prévention, dans lequel le SDMIS joue une part très active, est bien à jour dans notre département.

Je voulais juste partager cela avec vous, mais je rejoins le président sur l'idée que l'important ce sont nos échanges, donc je ne m'étendrai pas davantage.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci, madame la Préfète.

Juste une précision, le rapport de l'Inspection sera remis dans environ 4 ou 5 mois, donc bien entendu c'est au cours du prochain mandat que seront remises les conclusions de ce rapport. D'ici là, il n'y aura aucune communication écrite sur ce rapport.

Je vous propose que la parole soit libre pour ceux qui souhaiteraient donner un point de vue, général, partiel. Je crois que c'est toujours bon d'échanger, même quand les choses vont bien.

Monsieur COHEN, je vous en prie.

**M. COHEN.-** Merci d'avoir mis à l'honneur les sapeurs-pompiers volontaires puisque ce sont ceux que je connais le mieux.

Je voulais d'abord vous remercier, parce que ce n'est pas toujours le cas, de nous avoir fait livrer une ambulance à Mions. On n'avait qu'une seule ambulance, maintenant on en a deux et j'espère qu'on ne les utilisera pas en même temps !

Je voudrais rendre hommage à notre commandant de caserne, après 41 ans de services, qui va prendre sa retraite et vous êtes cordialement invités à Mions. Je n'ai pas la date exacte, mais j'espère que vous serez tous présents.

J'espère que sur la prochaine mandature vous m'entendrez un peu plus et que vous pourrez me faire une caserne un peu plus

grande, en fonction de la dimension de la commune.

Merci.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci, monsieur COHEN. Il faudra effectivement ranger les deux ambulances maintenant, je comprends.

**Contrôleur général DELAIGUE.-** La passation de commandement de la caserne de MIONS est prévue le samedi 23 novembre.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Monsieur COHEN a passé commande au SDMIS, si j'ai bien compris.

Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Monsieur JACQUET.

**M. JACQUET.-** Moi aussi je voulais dire que l'on a la chance d'avoir un SDMIS très dynamique, très important, très efficace. C'est une chance et en même temps c'est une exigence parce qu'on nous regarde et quand on est regardé, on a des exigences de qualité qui augmentent, mais en plus il y a des faits d'actualité qui, je pense, pour nous élus, modifient la donne.

Le changement climatique, qui cet été s'est particulièrement manifesté, modifie toutes les données, sinon on ne sera pas à la hauteur, y compris nous-mêmes, même si on a démontré que nous avons une capacité d'anticipation et de projection sur les dangers de l'avenir qui nous permettent d'adapter nos efforts, nos compétences, pour y répondre le plus efficacement possible. Il n'empêche que l'on se pose toujours la question : est-ce que l'on est au top au niveau de l'efficacité ?

Cette question-là, on doit la partager avec les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, avec nos partenaires élus et avec

les exécutifs bien évidemment, il y a la Métropole, la Ville, les arrondissements, à tous les niveaux, et on doit la partager avec les citoyens.

C'est un peu général, mais cela nous interpelle directement en tant que SDMIS et en tant que qualité de celui-ci et en tant qu'exigences. Il faut que l'on se réinterroge parce que les enjeux ont changé d'échelle.

Il y a une autre question qui m'interpelle, qui est venue aussi cet été plus violemment que d'habitude. Je suis en charge de l'égalité femmes-hommes dans l'arrondissement et je suis assez sensible aux violences faites aux femmes. Cette question-là doit interpeller les sapeurs-pompiers parce qu'ils sont amenés à intervenir parfois en cas de violence et donc il y a une sensibilité, une approche, une qualité, là aussi, qui nous interpellent plus qu'avant. Le nombre de femmes tuées par leur conjoint depuis le début de l'année s'élève à 107 et cela augmente tous les jours. C'est terrible, c'est affreux, on se demande dans quelle société nous sommes, comment on a pu construire cela.

Cela suppose aussi, du point de vue de notre action, de notre interpellation, de la sensibilisation des gens et donc des sapeurs-pompiers, de ceux qui nous entourent, tous ceux qui sont amenés à intervenir, de voir comment travailler à une capacité réactive qui n'était pas jusque-là au niveau.

Ce sont deux interpellations que je voulais vous livrer. Cela me préoccupe beaucoup, je pense que vous aussi. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT.-** J'adhère bien entendu à ce qui a été dit. C'est clair que les sapeurs-pompiers, ici comme partout ailleurs, sont d'excellents capteurs sur la manière dont est la société en réalité et que ce qui correspond parfois à leur charge de travail supplémentaire, on l'a

mesurée tout au long de l'année sur le SUAP, correspond à la fois à une augmentation probablement de certaines formes de misères dans les milieux urbains quels qu'ils soient, au fait que les gens sont de plus en plus isolés et souvent les derniers à pouvoir venir auprès de la population, et les seuls, sont les sapeurs-pompiers.

Deuxième élément, je pense que les sapeurs-pompiers incarnent d'une certaine façon la volonté de solidarité, la volonté d'entraide, la volonté de secours, c'est dans leurs missions, on pourrait même dire que c'est dans leur ADN. Ce que nous faisons en matière d'initiation des Lyonnais aux gestes qui sauvent, cette fameuse manifestation d'initiation, « *Qui ne sauve pas n'est pas Lyonnais !* », que nous reproduisons à la fois sur la place Bellecour et sur le centre commercial de la Part-Dieu, montre qu'il y a aussi un appétit chez nos concitoyens pour s'inscrire dans ce genre de chose. Sachant que si à terme on n'inscrit pas nos concitoyens, à côté des professionnels, des sapeurs-pompiers, dans ce genre de formation et de posture, on aura du mal à répondre à l'ensemble des questions qui pourront se poser un peu partout dans notre société.

C'est vrai que les sapeurs-pompiers cristallisent d'une certaine façon un certain nombre de nos difficultés, de nos contradictions, parfois les sapeurs-pompiers en souffrent d'ailleurs puisqu'ils sont sollicités, parfois on les agresse quand ils vont faire ces actes de solidarité, mais je pense que l'on a intérêt à populariser aussi nous-mêmes, ce que font nos sapeurs-pompiers partout, auprès de la population.

Sachant qu'il faut quand même mettre le doigt sur le travail particulièrement décisif que font nos sapeurs-pompiers volontaires, parce qu'une bonne partie de notre territoire repose sur leur mobilisation. C'est pour cela que lorsque j'évoque un objectif de 6 000 volontaires, l'idée est de pouvoir compter sur davantage de volontaires car ce que nous leur

demanderons, c'est peut-être moins d'exigences que ce que nous leur avons demandé pendant des dizaines d'années. La vie change, la vie des femmes change. Il n'est pas possible, je l'ai souvent dit, de demander à des femmes de nous rejoindre sans leur dire qu'elles pourront continuer de s'occuper de leur vie personnelle, auprès de leurs enfants notamment, à avoir une vie professionnelle active, une vie sociale, qu'elles continueront à s'épanouir. Il ne faut pas qu'un engagement de volontaire soit incompatible avec la vie professionnelle et personnelle.

Il faut être plus nombreux et surtout plus nombreuses pour faire en sorte que le travail que l'on demandera à chacun des sapeurs-pompiers volontaires soit probablement moins lourd, avec moins de gardes. C'est la seule condition, je pense, que les femmes exigeront de nous et de ce côté-là, je veux le dire, il ne faudra pas les tromper. Il faudra s'engager et il faudra tenir bon sur notre engagement. On reparlera de la question des femmes, à mon avis c'est quelque chose de stratégique.

Y a-t-il d'autres interventions ? *(Non)*.

Nous allons passer à notre ordre du jour tel qu'il nous est proposé.

**R/19-10/01   Renouvellement partiel du conseil d'administration du  
SDMIS – Fixation du nombre et de la répartition des  
sièges – Répartition des suffrages pour les communes  
et EPCI du département**

**M. LE PRÉSIDENT.-** Vous le savez, il va y avoir des élections municipales et métropolitaine prochainement, mais notre conseil ne dépend pas seulement de l'élection de maires, de conseillers municipaux, il dépend aussi de l'élection de conseillers départementaux,

qui ne seront eux réélus qu'en 2021.

Le contrôleur général DELAIGUE va vous indiquer le mode de fonctionnement de notre établissement durant cette période de transition.

**Contrôleur général DELAIGUE.-** Si je devais résumer le fonctionnement, c'est : on ne change rien.

Je vais quand même expliquer un peu ce qu'est ce changement dans la continuité. En fait, c'est un renouvellement partiel, mais il est tellement partiel que c'est 90 % du conseil d'administration qui va être renouvelé.

La particularité, c'est que tous les SDIS vont avoir un renouvellement complet avec re-désignation de l'ensemble de leur bureau de conseil d'administration en 2021, au moment de l'élection des conseillers départementaux.

Pour ce qui nous concerne, je vous rappelle que nous avons aujourd'hui 22 membres titulaires et 22 membres suppléants, suivant des calculs que je vous expliquerai après, à raison de 14 pour la métropole de Lyon, 3 pour le département du Rhône, 5 pour les communes et EPCI du département du Rhône, puisque les communes de la métropole sont directement gérées au niveau de la contribution au SDMIS par la métropole.

La proposition qui vous est faite, c'est une proposition de continuité, c'est-à-dire que l'on a un conseil d'administration qui fonctionne comme il faut, qui représente la totalité des territoires. Nous avons droit entre 15 et 30 sièges, depuis 21 ans nous en avons 22 et donc nous vous proposons pour les 6 années qui viennent de rester à 22 sièges.

Ensuite, comme vous le savez, nous avons fait progresser nos recettes à partir des collectivités territoriales de façon uniforme, avec



une règle d'équilibre puisque la métropole finance 80 % des recettes et que le département et les communes du département, communes ou EPCI, financent 20 % des recettes du SDMIS. Comme toutes ces collectivités ont progressé suivant les mêmes taux, lorsqu'on fait les calculs, on retombe sur les mêmes chiffres. Avec une particularité, c'est qu'il y a 6 ans, il n'y avait que des communes du département qui contribuaient au SDMIS, alors que depuis il y a 3 EPCI dans le département -Vienne Condrieu Agglomération, la communauté d'agglomération Villefranche Beaujolais Saône et la communauté d'agglomération de l'ouest rhodanien- qui ont décidé que les contributions qui étaient payées par les communes seraient à l'avenir payées par l'EPCI concerné. Cela se traduit par les sommes strictement équivalentes à l'euro près.

Vous avez un tableau en annexe où vous retrouvez le nombre total de sièges, 22, le nombre de sièges revenant au département et à la métropole, 13,2 arrondis à 14. Ensuite vous avez les calculs classiques et vous arrivez à 14 sièges pour la métropole et 3 pour le département.

Je rappelle que la loi sur les SDIS a prévu que de toute façon les communes et EPCI avaient toujours au moins 1/5<sup>ème</sup> des sièges. C'est une obligation, cela vise à permettre une représentation des maires qui ont le pouvoir de police en matière d'interventions que fait le SDMIS. Le 5<sup>ème</sup> de 22 postes, c'est 4 et quelques, donc au moins 1/5<sup>ème</sup>, c'est forcément 5, ce qui était déjà le cas.

Il ne nous reste plus qu'à répartir ces 5 sièges entre les communes et EPCI du département du Rhône et là, nous tombons sur un calcul scientifique qui nous donne 3,49 pour les communes et 1,51 pour les EPCI, soit 3 et 2.

Cela veut dire que nous aurons un conseil d'administration

composé de 14 élus métropolitains qui seront élus à la métropole à l'issue des élections métropolitaines. Nous conserverons, sauf si le département décidait de changer la représentation qu'il y a au SDMIS, les 3 élus, titulaires et suppléants, du département. Puis, nous aurons une élection pour la représentation des maires, élection qui va s'étaler entre les élections municipales et métropolitaine et la reconstitution du conseil d'administration fin juin ou début juillet.

Dans l'attente de l'élection d'un nouveau président pour notre conseil d'administration - contrairement aux autres SDIS où c'est le président du département qui le désigne – l'actuel président du conseil d'administration expédiera les affaires courantes après les élections puisque vous allez tous « disparaître », sauf les représentants du département, et qu'il n'y aura donc plus de conseil d'administration. Le président garde la possibilité de signer, de donner une délégation de signature à l'intérieur du SDMIS, jusqu'à l'élection du nouveau président. Tout cela nous sera confirmé par écrit.

Je ne sais pas si j'ai été clair président ?

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je pense que chacun apprécie la clarté de vos propos. Je vous précise que l'on aura tout à l'heure un dossier concernant la fixation du montant des contributions, donc le contrôleur général aura encore l'occasion de développer, s'il le souhaite, toutes ces questions-là.

Y a-t-il des observations sur ces modes de calcul, sur la réalité qui nous est imposée, mais qui est celle-là ? (*Non*). Nul n'avait prévu que le SDMIS était unique, alors que nous, nous savons que nous sommes uniques.

Nous allons procéder au vote.

Qui contre ? Qui s'abstient ? Avis favorable à l'unanimité.



***\* La délibération R/19-10/01 est adoptée à l'unanimité.***

## **R/19-10/02 Orientations budgétaires pour l'exercice 2020**

**Mme MASSARDIER-BELLEVRAS.-** Bonjour à toutes et à tous. Je vais vous présenter le rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2020.

C'est un budget qui vient clore l'application des conventions financières qui avaient été conclues pour la période 2018/2020, prévoyant une hausse annuelle de 1 % des contributions.

Durant ce cycle 2018-2020, nous avons pu réaliser un programme immobilier ambitieux et préparer l'avenir numérique du SDMIS.

Concernant le budget 2020, il traduira plus particulièrement les mesures sociales décidées lors des deux derniers conseils d'administration, sur lesquels je ne reviendrai pas puisque le président l'a fait en introduction.

À noter que le surcoût de ces mesures sociales est de 1,5 M€ par rapport à l'année 2018 et qu'il sera financé par la seule hausse des contributions.

Ainsi, avec un montant de 188,72 M€, le budget 2020 sera en hausse de 0,05 % par rapport à 2019, donc une hausse contenue, mais cette année les dépenses de fonctionnement seront justes couvertes par les recettes et nous ne dégagerons aucun autofinancement net pour financer notre section d'investissement.

Je vais venir maintenant plus en détail sur les recettes de fonctionnement.

Ces recettes de fonctionnement sont composées à 95 % des contributions :

- 116,5 M€ pour la métropole,
- 21,6 M€ pour le département du Rhône,
- 5,26 M€ pour les 148 communes contributrices,
- 2,27 M€ pour les 3 EPCI précités par le général.

Comme chaque année, nous retrouvons les recettes liées aux ressources humaines, pour un peu plus de 2 M€, les interventions qui donnent lieu à facturation (ascenseurs, etc.) pour 1,77 M€ et de manière marginale la participation du département du Rhône et de la métropole pour la maintenance de leurs véhicules pour 900 k€.

Concernant les recettes d'investissement, leur montant diminue de 4,25 %. Elles sont composées :

- du FCTVA pour 3,87 M€,
- des participations des communes au titre de la construction de nouvelles casernes pour 315 k€,
- des cessions pour 344 k€, sachant qu'il s'agit probablement des dernières cessions possibles, tous les biens inutilisés par le SDMIS ayant été vendus,
- de la dotation aux amortissements qui s'élèvera approximativement à 12,3 M€.

Comme dit précédemment, aucun excédent ne pourra être viré de la section de fonctionnement. De ce fait, l'emprunt d'équilibre est estimé aujourd'hui à 18,6 M€.

Concernant les dépenses de fonctionnement, elles sont

composées à près de 70 % par les charges de personnel. Elles seront de 107,71 M€, réparties en les sapeurs-pompiers professionnels et les PATS pour 92,7 M€, les sapeurs-pompiers volontaires pour 12,23 M€ et les frais divers de ressources humaines (tickets-restaurants, assurance du personnel, médecine du travail), à hauteur de 2,8 M€.

Les charges à caractère général ont été stables durant les 3 dernières années. Pour 2020, nous prévoyons une augmentation de 1,53 %, du fait notamment de l'augmentation des coûts de l'électricité, du carburant, des frais de nettoyage des locaux et de la formation liée aux recrutements en cours. Ces charges à caractère général seront de l'ordre de 27,99 M€.

Les frais financiers qui comprennent les intérêts d'emprunt et le BEA s'élèveront à 2,47 M€ et s'ajoutent à cela 2,54 M€ pour les charges de gestion courante, notamment la subvention au CASC et à des organismes type EPARI.

Les dépenses d'investissement sont en baisse de 4,25 %, due à l'extinction progressive des programmes immobiliers, et sont composées :

- 5,8 M€ pour les opérations immobilières,
- 7,2 M€ pour les systèmes d'information,
- 6 M€ pour les véhicules,
- 5,03 M€ pour les matériels et équipements, notamment l'habillement,
- 5,96 M€ pour le BEA.

Cela représente un volume d'achat d'environ 30 M€.

Cette année encore nous verserons une subvention d'équipement à l'Agence du numérique et de la sécurité civile pour le projet NexSis, à hauteur de 850 k€, nous retrouverons des écritures

d'ordre pour 2,5 M€ et le remboursement du capital de la dette à hauteur de 2,25 M€.

Voilà ce que je peux vous dire concernant le rapport d'orientations budgétaires.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci madame. Pour votre baptême, ce fut excellent !

Y a-t-il des questions, des observations sur ce dossier ?  
(Non).

Nous considérons alors que chacun est bien informé et nous allons procéder au vote.

Qui contre ? Qui s'abstient ? Avis favorable à l'unanimité.

**\* La délibération R/19-10/02 est adoptée à l'unanimité.**

**R/19-10/03    Fixation du montant des contributions des collectivités territoriales au budget du SDMIS pour l'exercice 2020**

**Mme MASSARDIER-BELLEVRAS.-** Concernant les contributions, je viens de vous les citer :

- Pour la métropole, qui représentera 80 % du volume total, 116,49 M€.

Conformément à la délibération du 20 octobre 2017, nous restons dans une augmentation de 1 % du montant de la contribution.

- Pour le département du Rhône, 21,59 M€.

- 5,26 M€ pour les 148 communes. On a un nombre de communes en nette diminution du fait de la prise de compétences des 3 EPCI.

- 2,27 M€ pour les 3 EPCI qui sont la communauté

d'agglomération Villefranche Beaujolais Saône, la communauté de communes de l'ouest rhodanien et Vienne Condrieu Agglomération, qui contribuent pour l'équivalent de 60 communes.

Nous retrouvons la clé de répartition retenue au préalable : 80 % pour la métropole, 20 % pour la somme des communes du département et des 3 EPCI, plus le département du Rhône.

Vous avez en annexe au rapport la liste des communes et le détail par commune, sachant que la répartition de la contribution de l'ensemble des communes est faite à partir de la population au 1<sup>er</sup> janvier de l'année 2019.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci madame.

Y a-t-il des questions ? *(Non)*.

Probablement lors de notre dernier conseil d'administration de décembre, je dirai deux mots sur ce que devrait être l'investissement de nos deux principaux financeurs, la métropole et le département. Pour reprendre quelques aspects de ton intervention (*s'adressant à M. JACQUET*) et de ce que j'ai indiqué, je pense que l'aspect stratégique des sapeurs-pompiers dans nos univers fait qu'il faudra que les efforts soient significatifs. Il faudra probablement que nos financeurs fassent des efforts supplémentaires.

Vous savez que nous avons négocié avec le contrôleur général, et cela s'était très bien fait, une durée de convention de deux fois trois ans de manière à pouvoir travailler avec un certain confort. Je pense qu'il faudra reprendre cette façon de travailler. J'espère vous en dire un peu plus en décembre.

Nous allons procéder au vote.

Qui contre ? Qui s'abstient ? Avis favorable à l'unanimité.

**\* La délibération R/19-10/03 est adoptée à l'unanimité.**

**R/19-10/04 Décision modificative n° 2 pour l'exercice 2019**

**Mme MASSARDIER-BELLEVRAS.-** La décision modificative n° 2 pour l'exercice 2019, ce sont des ajustements sans recettes, ni dépenses nouvelles significatives.

Ces ajustements conduisent au final à proposer :

- une augmentation de 247 500 € de la section de fonctionnement,
- une diminution de 744 500 € de la section d'investissement.

En ce qui concerne l'investissement, les crédits alloués aux systèmes d'information et aux opérations immobilières diminuent respectivement de :

- 450 k€ pour le GSI,
- 300 k€ pour les opérations immobilières (Villié-Morgon et Tarare).

S'ajoute à cela une recette de 200 k€ qui concerne la vente de L'Arbresle, ce qui nous permet de diminuer le montant de l'emprunt d'équilibre d'1 M€.

En ce qui concerne la section de fonctionnement, nous avons des recettes nouvelles qui viennent des différents organismes employant des personnels en détachement ou mis à disposition, nous retrouvons des remboursements d'assurance et une légère augmentation des recettes des interventions payantes.

Ces recettes nouvelles sont compensées par des dépenses

nouvelles notamment pour la formation et nous permettent de virer un léger excédent de 50 k€ à la section d'investissement.

C'est une décision modificative qui n'aura pas un gros impact sur le résultat final de l'exercice 2019.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci madame. Juste une précision, nous n'avons pas vendu L'Arbresle, juste l'ancienne caserne.

Avez-vous des questions, des observations sur cette DM ?  
(Non).

Nous procédons au vote.

Qui votre contre ? Qui s'abstient ? Avis favorable à l'unanimité.

**\* La délibération R/19-10/04 est adoptée à l'unanimité.**

#### **R/19-10/05 Autorisations de programme et crédits de paiement – Compte rendu annuel**

**Mme MASSARDIER-BELLEVRAS.**- Il s'agit du compte rendu annuel pour l'année 2018 et non pour l'année 2019.

Nous utilisons la gestion en AP/CP pour les dépenses d'investissement dédiées à la construction et la rénovation des casernes ainsi qu'à l'acquisition des véhicules. Comme chaque année, nous vous présentons un rapport des réalisations. Vous trouverez 4 fiches jointes au rapport.

Sur la première fiche concernant les constructions de casernes, il ne reste que 2 AP, le programme 2011 et le programme 2013.

Sur le programme 2011, l'opération St Georges de Reneins Belleville reste en suspens, l'opération de Rillieux-la-Pape est achevée,



tout comme l'opération Blacé du programme 2013, mais il reste des écritures comptables qui ne nous permettent pas aujourd'hui de les clore définitivement. Quant à l'opération Beaujeu/Lantignié/Quincié en Beaujolais/Marchampt, elle est encore en cours.

Concernant la fiche n° 2, nous retrouvons pour le programme 2011 l'opération d'Écully, pour le programme 2013, Lyon-Confluence et Tassin-la-Demi-Lune. Ces trois opérations sont terminées et seront closes à la fin de l'année 2019.

Sur la fiche n° 3, les constructions et rénovations de casernes, on est sur des programmes plus récents, 2014, 2015 et 2018. La plupart des opérations sont lancées. Pour le programme 2014, il ne reste que l'opération de Saint-Germain/Nuelle qui n'a pas débuté. Toutes les opérations du programme 2015 sont en cours et pour le programme 2018, ont débuté l'opération de Tarare, de Saint-Vincent-de-Reins en 2019, tout comme Villié-Morgon.

Vous trouverez le cumul des réalisés sur les fiches mises en annexe.

Voilà en ce qui concerne les AP/CP.

#### **R/19-10/06 Reprise des subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables**

**Mme MASSARDIER-BELLEVRAS.-** Ce rapport porte sur la reprise des subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables. C'est un sujet assez technique qui est en fait la nécessité de procéder à une écriture non budgétaire par la paierie départementale, d'où cette délibération portant autorisation de procéder à la correction qui porte sur un montant de 57 k€.

Les subventions que nous recevons pour les constructions de casernes doivent s'amortir selon une procédure qui s'appelle la

reprise de subvention, de la même manière que nous amortissons les biens subventionnés.

Jusqu'en 2016 les casernes étaient amorties sur 30 ans, à partir de 2016 nous avons rallongé cette durée d'amortissement à 40 ans, sans pour autant rallonger de la même manière la reprise de subvention. C'est donc vraiment un ajustement et une correction d'un oubli de notre part, à la demande de la pairie.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Si vous le voulez bien, nous allons voter sur le rapport 10/05.

Qui votre contre ? Qui s'abstient ? Avis favorable à l'unanimité.

**\* La délibération R/19-10/05 est adoptée à l'unanimité.**

Nous procédons au vote du rapport 10/06.

Qui votre contre ? Qui s'abstient ? Avis favorable à l'unanimité.

**\* La délibération R/19-10/06 est adoptée à l'unanimité.**

#### **R/19-10/07 Admissions en non-valeur**

**Mme MASSARDIER-BELLEVRAS.-** Nous vous proposons pour l'année 2019 d'admettre en non-valeur une somme totale de 3 293,75 €.

Cette somme se décompose en deux parties : il y a six titres pour lesquels les poursuites ont été infructueuses, à hauteur de 3 266,20 € et un titre dont le seuil est inférieur au montant permettant de déclencher une procédure d'opposition à tiers détenteur, il s'agit de 27,55 €.

À savoir que lorsque le recouvrement des titres demande

plus d'énergie que la somme à recouvrer, ce n'est pas toujours pertinent, donc c'est un choix qui se fait en collaboration avec monsieur le payeur.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci.

Y a-t-il des questions, des observations ? (*Non*).

Nous allons procéder au vote.

Qui votre contre ? Qui s'abstient ? Avis favorable à l'unanimité.

**\* La délibération R/19-10/07 est adoptée à l'unanimité.**

**M. LE PRÉSIDENT.-** Madame, je vous remercie. Nous vous retrouverons au conseil d'administration de décembre. Merci à vous et à monsieur le payeur.

Sauf si vous avez des questions concernant l'actualité ou les sujets concernant le SDMIS, nous allons lever la séance et je vous souhaite une bonne soirée.

Merci infiniment madame la Préfète, merci à tous.

*(La séance est levée à 16 heures 06.)*



Jean-Yves SECHERESSE  
Président

